L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 1er FÉVRIER.

SERVICE POSTAL ENTRE LA FRANCE ET LES ETATS-UNIS.—L'administration des postes fait publier l'avis suivant:

Les expéditions d'Angleterre des malles à destination des Etats-Unis auront lieu régulièrement, en 1878, trois fois par semaine, le mercredi, le vendredi et le dimanche (départ de Queenstown) au moyen des paquebots des compagnies Cunard, Inman et White Star Line.

Pour profiter des départs indiqués ci-dessus, les correspondances à destination des Etats Unis devront être expédiées de Paris, au plus tard, la veille au matin (mardi, jeudi et samedi) par le train-poste partant de la gare du Nord à 7 h. 35 m. du matin.

Les correspondances destinées par les envoyeurs à être réexpédiées d'Angleterre sur New York au moyen d'autres services que ceux désignés plus haut, devront présenter très explicitement l'indication du steamer à employer pour leur transmission et du port britannique d'embarquement.

Quant aux expéditions sur les Etats-Unis par la voie du Havre, elles continueront à être effectuées, chaque semaine (le samedi), au moyen des paquebots-poste français et des steamers hambourgeois.

REGLEMENTS DE LA POSTE.

Département des Postes.
Washington, 13 juillet 1876.

Dans une loi votée par le Congrès et approuvée par le Président se trouvent les sections suivantes:

Section 15.—Les journaux et les brochures d'occasion, les publications régulières destinées principalement à servir de véhicule aux annonces, ou à être distribuées gratis, ainsi que tout imprimé de la 3e classe, excepté les circulaires non cachetées, seront transmis par la malle au taux de 1 sou par deux onces ou moins, et de 1 sou par deux onces additionnelles ou moins. L'expéditeur d'un imprimé de 3e classe pourra écrire au dos son nom ainsi que le nom des articles renfermés. Les éditeurs de journaux et publications périodiques envoyés à des abonnés régaliers peuvent indiquer par écrit sur l'enveloppe l'époque de l'expiration de l'abonnement. Les adresses sur cartes postales ou circulaires non cachetées peuvent être ou écrites, ou imprimées, ou fixées au dos.

Section 16.—Sur les circulaires non cachetées et sur tout imprimé de 3e classe, autre que ce qui est désigné dans la section précédente, le port sera payé comme [illegible]

CHAS. E. KELLS
—ET—
M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

$5.00 Dentier, $5.00 Dentier, $5.00

Dr Ch. MERMILLIOD
DENTISTE,
196 Rue du Canal, près Remparts

Se charge de toutes les opérations concernant l'art du dentiste, fait des rateliers depuis $5.00 et au-dessus. Garanti un travail consciencieux.

Extraction de dents gratis tous les matins de 8 à 9 heures excepté le samedi, dimanche et lundi

L'Union Française.

Le Conseil de Direction croit devoir rappeler à MM. les planteurs, chefs d'ateliers ou d'établissements, que les demandes de travailleurs, ouvriers ou employés français sont toujours l'objet de la plus grande sollicitude.

Le Conseil appelle également l'attention des Français nouvellement arrivés ou autres que le Cours d'Anglais Gratuit fonctionne toujours régulièrement le Lundi, Mercredi et Vendredi de chaque semaine à 7 1/2 heures du soir, au siége de la Société.

EDGAR LARUE, Président.

MM. les membres de la Société l'Union Française, qui sont désireux de se rendre compte de la gestion de la société et des affaires réalisées [illegible] sont respectueusement invités à passer quand cela leur sera agréable, au Bureau, où tous les renseignements leur seront donnés.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.

Nlle-Orléans, 25 janvier 1878.

La réunion annuelle des actionnaires de cette compagnie, dans le but d'élire sept directeurs pour l'année 1878 aura lieu dans les bureaux de la dite compagnie, coin White et Laharpe, LUNDI, 4 février 1878, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

H. HUARD, Secrétaire.

Banque Nationale Mutuelle.

Nlle-Orléans, 24 janvier 1878.

A la séance régulière du Conseil de Direction tenue ce jour, M. P. MASPERO a été élu à l'unanimité vice-président, en remplacement de M. A. W. Bosworth, démissionnaire.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

AVIS.—Compagnie de Garde de la Louisiane.—[illegible] Bureau [illegible] rue Bienville [illegible]

S. G. [illegible], Secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance des Pompiers, No 32 rue du Camp.

[illegible]

R. H. BENNERS, Secrétaire.

AVIS IMPORTANT AUX CONSOMMATEURS DE COMBUSTIBLE.

RÉDUCTION DANS LE PRIX DU COKE.

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.—Nlle-Orléans, 17 janvier 1878.—Le prix du COKE est réduit à TRENTE-CINQ cts le baril, livré à domicile comme de coutume, jusqu'à nouvel ordre.

V. VALLOIS, Secrétaire.

Office of the New Orleans Insurance Company, corner of Canal and Camp streets.

New Orleans, January 10 1878.

At a meeting of the Board of Directors held this day, it was resolved to pay the semi-annual interest dividend of five (5) per cent, on the Capital stock, to the stockholders or their legal representatives, on and after MONDAY the 14th inst.

J. W. HINCKS, Secretary.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NLLE-ORLEANS,
Coin des rues Canal et Camp.

Nlle-Orléans, 10 janvier 1878.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce jour, il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de cinq (5) pour cent sur le capital aux actionnaires ou leurs ayant-droit, à partir de LUNDI, 14 du courant.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Banque des Citoyens de la Louisiane.—Nouvelle-Orléans, 2 janvier 1878.—L'élection de directeurs pour l'année courante, aura lieu au local de la banque, le LUNDI, 4 février 1878, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

JAS. J. TARLETON, Caissier.

Avis aux contribuables.

Le soussigné se chargera de payer toutes les taxes arriérées ou courantes, soit de ville ou d'Etat, à un escompte très avantageux pour les intéressés. On sait que les délais accordés par la loi aux contribuables qui n'ont pas payé leurs taxes d'Etat expirent le premier décembre prochain. Le soussigné réglera également les licences d'Etat à un escompte libéral. Il se chargera aussi de faire un relevé exact de toutes les taxes payées par les propriétaires dont les terres sont sujettes aux réclamations de madame Gaines.

JOHN T. DUFOUR, No 16 Passage de la Bourse.

JURGIELEWICZ'S ANTI-RHEUMATIC MIXTURE. Trade Mark. Patented.

C'est une préparation qui guérit sûrement des rhumatismes, de la goutte, de la névralgie et de toutes les maladies qui ont leur source dans l'impureté du sang.

Le contenu de la première bouteille n'a jamais manqué de soulager dans les cas les plus graves. Si le malade n'est pas soulagé après une ou deux bouteilles, il peut affirmer qu'il n'est atteint d'aucune des maladies mentionnées plus haut, il est inutile qu'il continue plus longtemps à prendre le remède. Sans avoir été annoncé ce mélange s'est fait une grande réputation dans tout le Sud. La plupart des premiers médecins le recommandent. On le trouvera chez les principaux pharmaciens.

Le prix de la bouteille est de $1.50.

FERSLEW & CO, propriétaires, P. O. Box 1606, Nlle-Orléans.

[illegible] LYONS, Marchand de Gros.

BOIS! BOIS!

De toutes sortes,

REÇU CONSTAMMENT PAR LES STEAMERS DE LA LIGNE DE HONEY ISLAND, "J. F. Fraser" et "Joséphine," ainsi que des barges. En gros et en détail.

CHANTIERS DE BOIS DE HONEY ISLAND et CHANTIERS DE CHARBON, No 275 rue Julia, près du Pont Magnolia, au Nouveau Bassin, aussi, au coin de la Promenade Carondelet et de la rue Marais, au Vieux Bassin. Bureau principal, rue de la Commune, No 155. S'adresser par la poste, Lock box 1680.

Livraison de bois dans toutes les parties de la ville.

[illegible]

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre des Variétés

REPRÉSENTATIONS D'ADIEU

LUNDI SOIR—Une représentation d'Aimée dans LA GRANDE DUCHESSE.

MARDI SOIR—Une représentation d'Aimée dans LA FILLE DE Mme ANGOT.

MERCREDI, MATINÉE—Dernière représentation de: LES CENT VIERGES (Lecocq).

MERCREDI SOIR—Bénéfice de Mlle Marie Aimée et première représentation à la Nlle-Orléans de la grande sensation du jour en Europe et en Amérique, LA MARJOLAINE, avec Aimée dans le rôle qu'elle a créé.

JEUDI, 31 janvier—Une représentation de la nouvelle version en quatre actes, de l'opérette favorite d'Offenbach LA PERICHOLE.

VENDREDI SOIR, 1er février—Dernière représentation de LA MARJOLAINE.

SAMEDI, à midi, MATINÉE d'adieu D'AIMÉE, GIROFLÉ-GIROFLA.

SAMEDI SOIR, 2 février—Dernière représentation de LA BELLE HELENE.

DIMANCHE SOIR, 3 février—Représentation d'adieu d'Aimée.

LUNDI, 4 février—Le grand tragédien LAWRENCE BARRETT, dans son beau rôle du Cardinal de Richelieu.

Théâtre des Variétés.

Engagement pour une courte saison commençant LUNDI 4 FÉVRIER 1878.

L'éminent tragédien

LAWRENCE BARRETT,

secondé par la Grande Troupe Dramatique de Davey's,

LUNDI SOIR, 4 FÉVRIER, Richelieu.

Mardi soir, 5 fév—MARBLE HEART,
Mercredi soir, 6 fév—HAMLET,
Jeudi soir, 7 fév—HAREBELL, or the MAN O'AIRLIE.
Vendredi soir, 8 fév—MERCHANT OF VENICE and DAVID GARRICK,
Samedi soir, 9 fév—RICHARD III.
Matinées Barrett—les Mercredi et Samedi après midi.

On donnera avis pour la vente des places.

JARDIN WENGER.

Aux Nos. 11 et 13 de la rue Bourbon, H. WENGER, PROPRIETAIRE.

L'ETABLISSEMENT vient d'être mis à neuf; c'est aujourd'hui le PLUS BEAU DU SUD. Le public a pu se admirer les fresques et les autres ornements le samedi, 12 du courant, à sept heures du soir.

Il s'y trouve constamment un grand nombre de journaux européens et américains.

Il y a trois chambres à entrées distinctes, pour les dames et les familles.

Le plus grand orchestrian du monde exécute des airs de 11 heures du matin à minuit.

LE LAGER BEER MILWAUKEE de Philip Best à cinq cents le verre.

GRAND BAL ANNUEL
PARÉ ET TRAVESTI.

De la

SOCIÉTÉ CULINAIRE

DE LA NLLE ORLEANS,

SALLE GRUNEWALD, LE SAMEDI, 16 FÉVRIER 1878.

Prix d'entrée - - - - $1.00

Des propositions cachetées seront reçues jusqu'au 9 février pour la buvette et les vestiaires. Les adresser chez M. Dubos, coin Bienville et Tréwé.

On peut se procurer des cartes dans tous les hôtels et restaurants.

GRAND BAL PARÉ

—Donné par la—

Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice,

EN HONNEUR DU CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DE SA FONDATION.

A la salle Grunewald, SAMEDI, 9 FÉVRIER 1878.

Comité de Direction

Romain Sénac,	Charles Léglise,
Paul Esteben,	L Zoller,
Frank Payau,	Ph. Vaiand,
Firmin Serenne,	Ph. François,
H de Villeneuve,	H Sauveterre,
Léon Bouyer,	O de Bouchel,
Justin Arrias,	Ww Renshaw,
Aug. Abbo,	Sébastien Roy,
V Provensal,	Dr Escoubas,
Bernard Abadie,	P T Boschir,
Alb. Dasel,	X Herstell,
Jacob Alt,	J Constanneau,
J P Carrère,	M Seigo,
Jean Catreau,	Fr. Carrané,
Fr. Brunet,	H Guerchoux,
C Fabarès,	W Oesteins,
Pierre Payau,	L Danjean,
F D [illegible],	J M Burgaud,
Jean Prat,	Ed. Peyroux,
Fr. Tarride,	Em. Rosenfeld,
Fr. Candeau,	Gustave Chopin,
P. Duvielh,	P Barthe,
Ph. Dufréche,	J Peyregne,
J E Mandin,	Jules Farragut,
Emile Sandars,	J V Guillote,

Prix du Billet - - - $1 50

On peut se procurer des invitations de dames en s'adressant à

A. Dasel, No 211 rue Decatur, président du comité.
O. De Bouchel, No 4 rue Claiborne.
B. Abadie, No 15 Marché Français.
L. Dastugue, rue Tricou, encoignure Levée.
J. Arrias, rue France, encoignure St Claude.
P. Lahens, rue Remparts, encoignure Pologne.
J. Maleig, rue Force, encoignure Français.
F. Payau, rue Bienville, encoignure Moreau.
H. Deurs, rue Français, encoignure Morales.

La buvette, le restaurant et le vestiaire se vendront au plus haut prix, le dimanche 27 courant, chez Mr A. Dasel, No 211 rue Decatur, à 4 heures de l'après-midi.

ROMAIN SÉNAC, Président du Bal.
F. PUZAU, Secrétaire.

ATTENTION

M. ANDRIEU - - - 159 Poydras.

CHAUSSURES A VIS FAITES en VILLE à $2.50 la paire.

CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, A $4 00

BOTTES et Souliers en tous genres faits ici, des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Soixante-quinze à cent ouvriers sont constamment employés dans les ateliers.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Capital payé..........$500,000

VINGT-DEUXIÈME ETAT ANNUEL.

Bureaux No 52 rue du Camp.

Nlle-Orléans, 1er janvier 1878.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa charte, cette compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1877.

Montant des primes pour l'année écoulée le 31 décembre 1877.

Sur les risques de feu	$253 885 74	
Sur les risques de rivières	91,210 38	
Sur les risques maritimes	80,473 55	
		$425,569 67
A ajouter—Risques non terminés, 1876	94,275 00	
Primes brutes		$519,844 67
Moins—Risques non terminés, 1877	104 741 00	
Primes remboursées	16 445 78	$121,186 78
Primes nettes		$398,457 89

Pertes, etc., payées pendant la même période—

Sur les risques de feu	92 406 56	
Sur les risques de rivières	19,188 02	
Sur les risques de mer	20 641 91	
		$132 236 49
Pertes non ajustées	36,000 00	
		$168,236 49
A ajouter—Re-assurance	44,797 29	
Dépenses générales, Taxes, Loyer, Board of Underwriters et Machines Babcock	50,279 11	
		95,076 40
Fonds de réserve		10,000 00
Intérêt sur Capital	49,562 41	
Moins escompte et intérêt	29,075 68	
		20,486 73
		293,798 62
Profit Net		$104,659 27

La compagnie possède l'actif suivant, évalué au prix actuel de la place.

Actions et Bons	$106,239 00
Prêts sur hypothèque	9,122 62
Prêts sur garantie	93,040 00
Billets à recevoir	11 468 35
Propriétés foncières	25,000 00
Primes en voie de collection	53,435 49
Argent en caisse	149,465 73
Total de l'actif	$566,565 3

L'état précédent est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

JAS. I. DAY, Président.
H. CARPENTER, Secrétaire.

Signé et assermenté devant moi, ce 11e jour de janvier 1878.

A. INGRAHAM, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une session tenue le dix-neuvième jour de janvier 1878, après avoir mis de côté dix mille piastres pour le fonds de réserve, puisés dans les profits nets de l'année et payé dix pour cent de dividende aux actionnaires, a résolu de payer un dividende en argent de 25 pour cent, à prendre sur le montant net des primes participantes de l'année écoulée le 31 décembre 1877. Le dit dividende sera payé à partir du lundi, 28 janvier 1878.

—DIRECTEURS—

E. J. HART,	JESSE R. FLOWER,
HENRY RENSHAW,	J. WEIS,
HUGH WILSON,	B. W. TAYLOR,
R BISCOE,	J. C. MORRIS,
A BALDWIN,	JAMES I. DAY,
CHAS. MACREADY,	LIONEL C. LEVY,
W. E. SEYMOUR,	EMORY CLAPP,
JNO. G. GAINES,	D. A. CHAFFRAIX,
J. L. HARRIS,	T. L. AIREY,
L. ALOUS,	R. E. CRAIG,
SCOTT McGEHEE,	SAM'L BOYD,
R. [illegible],	JNO. S. GROVES.

SPECTACLES, BALS, &c.

Académie de Musique.

AIMÉE.

SES ADIEUX A LA NLLE-ORLEANS.

Six Soirées et deux Matinées seulement, A dater de LUNDI, 4 février 1878.

A l'Académie, où elle a joué pour la première fois à la Nouvelle-Orléans en 1873.

Aimée jouera dans chacune des pièces.

LUNDI SOIR, 4 février — LA VIE PARISIENNE d'Offenbach.

MARDI SOIR, 5 février, et au bénéfice d'Aimée, vendredi soir, 8 février LA REINE INDIGO, opéra bouffe de Strauss—Costumes et décors nouveaux.

MERCREDI 6 février, à la matinée—LA BELLE [illegible]

MERCREDI SOIR, 6 février—Dernière représentation de LA PERICHOLE.

JEUDI SOIR, 7 février—LA JOLIE PARFUMEUSE (la seule représentation) Aimée chantera et dansera "Pretty as a picture".

SAMEDI 9 février, à la matinée—LA MARJOLAINE.

SAMEDI SOIR, 9 février — LE PETIT FAUST—Dernière soirée d'Aimée.

DIMANCHE, 10 février Shaughraun Company, de Boucicault.

ACADEMIE DE MUSIQUE,
Au No 94 de la rue St Charles.

Dernière semaine de l'engagement de MR JOSEPH MURPHY,

secondé par

Mlle ANNIE WARD TIFFANY,

et sa troupe dramatique.

Dimanche, lundi, mardi, mercredi et jeudi, 27, 28, 29, 30 et 31 janvier, et Mercredi, à la matinée,—MAUM CREE.

Vendredi, samedi, à la matinée et le soir, 1er et 2 janvier, Bénéfice d'adieu de Mr JOSEPH MURPHY, HELP, drame.

Dimanche, 3 février—Dernier soir de l'engagement de Mr Murphy, première représentation, à la Nlle-Orléans de LAMMY, or SHAUN RHUE.

Grand spectacle, lundi, 4 février. Les détails en seront donnés sous peu.

THEATRE DE L'OPERA.

Compagnie Dramatique Française.

Matinée Samedi à midi,

LES CANOTIERS DE LA SEINE.

Il sera offert trois lots dont une montre de dame en or.

Samedi soir,

LE ROMAN D'UN JEUNE HOMME PAUVRE

Dimanche soir

LE MEDECIN DES ENFANTS,

Drame en 5 actes.

Mardi soir, 5 février.

—Représentation au bénéfice de—

MONSIEUR MARTAL,

LES DIABLES ROSES,

Comédie-Vaudeville en cinq actes,

LA NIAISE DE ST-FLOUR.

GRANDE MÉNAGERIE DORÉE
DE
Van Amburgh & Co.

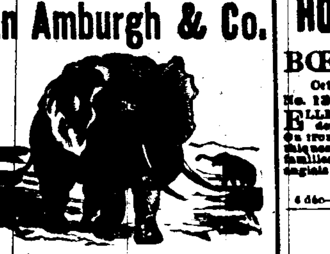

CIRQUE ROMAIN
—DE—
FROST
—ET—
Colysée Royal.

Ouvert en ce moment, et des Milliers de Personnes N'ayant pu y trouver place.

SITE: Coin CANAL et ROCHEBLAVE.

LA PLUS GRANDE ET LA PLUS BELLE COLLECTION D'ANIMAUX QUI AIT JAMAIS ÉTÉ EXHIBÉE, A LA NLLE ORLÉANS.

Attractions spéciales pour la population française SAMEDI.

Sept des plus CÉLÈBRES ÉCUYERS du monde montant à poil et faisant des exercices de voltige.

Sous la direction de M. HYATT FROST depuis trente-deux ans, et paraissant devant le public de la Nlle-Orléans pour la première fois depuis vingt ans.

RHINOCÉROS à double défense, HIPPOPOTAME, et d'autres animaux étranges, très curieux à voir.

Une police spéciale est toujours présente pour maintenir l'ordre.

Matinées, à MIDI, pour dames et enfants.

Rétablissement des anciens prix— Entrée au Cirque et à la Ménagerie, 50 cts seulement; enfants au dessous de 10 ans, 25 cts.

Les portes seront ouvertes à 7 heures précises du soir et à midi. Les représentations commenceront une demi-heure plus tard.

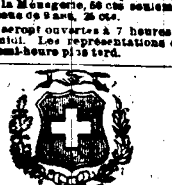

Grand Bal Annuel Paré et Masqué
DONNÉ PAR LA

SOCIÉTÉ SUISSE

De la Nouvelle-Orléans,

A la Salle de l'Exposition,

Le Samedi 23 Février 1878.

—Comité d'Arrangements—

D. S. Ramelli, Chairman,	H. Derias,
Chs. Lochbrunner,	R. Muller,
P. Schneller,	Geo Fatzer,
M. Wintzler,	J. Ma'ugg.
	A. Hoch.

—Comité d'Invitations.—

R. Dieth,	H. Jollessaint,
R. Brupbacher,	R. Bonier,
P. Schneller,	M. Wintzler,
C. Steffan,	A. Gasser,
J. Held,	C. Pozzi,
Geo Fatzer,	H. Jacober,

Billets d'admission..........$1 00

Grand Bal Paré et Masqué,
DONNÉ PAR LA

Société de Bienfaisance des Fils de la Louisiane.

A LA SALLE GRUNEWALD,

Le Samedi soir, 9 Février 1878.

—Comité d'arrangements—

Henry Durel, jr. Chairman	
Jos. V. Redit,	Ch. J. Frantz,
J. F. Barthélemy,	E. J. Comeaux,

Prix du billet..........$1 50

On peut avoir des invitations pour dames, en s'adressant à l'un des membres de la Société.

A louer—La buvette, le restaurant et le vestiaire. S'adresser à J. F. Barthélemy, No 86 de la rue Royale.

PROCLAMATION
—PAR LE—
ROI DU CARNAVAL.
EDIT XXI.

A tous ceux auxquels la présente parviendra—Salut! Sachez qu'en tant que le

MARDI-GRAS

LE CINQUIEME JOUR DU MOIS DE MARS 1878 est réservé comme étant le jour de fête de Sa Très Gracieuse Majesté, le

ROI DU CARNAVAL,

et consacré à la visite annuelle de Sa Majesté au palais Royal, il est donné ordre et décrété:

I. Que toutes les lignes de transport en, s'étendant dans le domaine Royal, fassent immédiatement promulguer un tarif de prix réduits au bénéfice de tous ses sujets royaux dont le désir serait de visiter ce jour-là le palais Royal;

II. Que, afin d'attester leur loyauté et d'honorer d'une façon convenable la Gracieuse Majesté, à l'occasion de son entrée triomphale dans la Capital, tous les fidèles sujets y résidant sont requis de s'organiser en corps, sans délai, et de s'enrapporter promptement au DÉPARTEMENT DE LA GUERRE, pour qu'il leur soit assigné un service quelconque.

III. Que, en considération de l'obéissance montrée à cet ordre royal, tout sujet fidèle est dispensé du service en d'allégeance à une autre autorité que celle de Sa Très Haute Majesté, et tous les lieux publics et maisons de commerce dans la Capital Royal, sont mandés d'avoir à fermer ce jour-là.

IV. Nous félicitons nos loyaux sujets sur le règne de la paix et le rétablissement de l'amour fraternel dans les limites de leur Etat, et nous espérons que les rapports de bonne amitié établis en ce moment se perpétueront et se fortifieront avec le temps, accroissant la prospérité, la fortune et le pouvoir de ceux que nous aimons tant, leur permettant de célébrer avec plus d'éclat notre avènement annuel dans leur belle ville, et d'y concourir avec encore plus de cordialité.

DIEU PROTÈGE LE ROI!

Fait dans le camp, au TEMPLE DE JUKON, en notre VILLE DE MYTHE, le 16me jour de décembre 1877 et mil-sixième de notre règne.

PAR LE ROI LUI-MÊME,

REX.

TÉMOIN:

BATHURST,

Lord Grand Chambellan,

PALAIS DU CARNAVAL, Nlle-Orléans, 31 décembre 1877.

Adresser toute communication officielle à BATHURST, Drawer 185, Poste Office, Nlle-Orléans.

L'EPILEPSIE.

Guérison permanente, au bout d'un mois par les célèbres poudres du Dr. Goulard.

AFIN de convaincre les malades de l'efficacité de ces poudres, nous leur en enverrons une boîte, franc de port. Le Dr Goulard étant le seul médecin qui ait jamais fait une spécialité du traitement de l'épilepsie, et comme notre savons que des milliers de personnes doivent à ces remèdes une GUÉRISON PERMANENTE, NOUS REMBOURSONS INVARIABLEMENT TOUT L'ARGENT qui AURAIT été dépensé, lorsque le malade n'aura pas obtenu une guérison permanente.

Prix d'une grande boîte, $3.00, ou 4 boîtes pour $10. Envoi, par la malle, dans toutes les parties des Etats-Unis ou du Canada, ou par exprès C. O. D.

ASH & ROBBINS, 360 Fulton Street, Brooklyn, N. Y.

LA CONSOMPTION,
Guérison positive.

Ceux qui, atteints d'affections pulmonaires, souhaitent la guérison, devraient faire l'essai des CÉLÈBRES POUDRES DU Dr. KISSNER. C'est le seul remède efficace contre la CONSOMPTION, contre les MAUX DE GORGE et les MALADIES DES POUMONS. Nous connaissons tellement parfaitement les vertus de ces poudres que nous les expédions aux malades, UNE BOITE, FRANC DE PORT.

Nous n'en réclamerons le prix que quand le malade sera parfaitement convaincu qu'il a trouvé la guérison. Si vous tenez à votre existence, ayez recours à ces POUDRES sans retard.

Pour une grande boîte, $3.00. Envoi dans toutes les parties des Etats-Unis et du Canada.

ASH & ROBBINS, 360 Fulton Street, Brooklyn, N. Y.

Connaissez votre destinée!

Mme LONDON, clairvoyante anglaise—célèbre dans le monde entier, vient d'arriver à la Nouvelle Orléans. Elle surpasse toutes celles qui ont paru jusqu'à ce jour. Les mystères leur sont révélés; elle est une des merveilles de l'univers. Elle a étonné des millions de personnes par l'exactitude extraordinaire de ses prophéties et les hommes de science ont déclaré qu'elle est la seule clairvoyante naturelle du siècle.

Elle met un terme aux querelles de familles, réunit les amoureux, fait disparaître les infidélités, fait les mariages, décrit le futur mari ou la future femme, donne les noms, les lieux et la date du mariage. Ses conseils sont infaillibles dans les affaires de finances, dans les cas de pertes ou de vols de propriétés, de trésors cachés, etc. Elle guérit, sans remèdes, de l'ivrognerie et de toutes les autres maladies.

Au No 160 rue St. Louis, coin Remparts.

Au Prix Coûtant.

Seulement pendant les jours de fêtes, LES ARTICLES PLAQUÉS, PORCELAINE A DÉCORS, SERVICES A DINER, SERVICES A THÉ

Vases,

TASSES ET SOUCOUPES DE FANTAISIE

E. VINET, 187 Canal, près Remparts.

E. A. PEYROUX
NOTAIRE PUBLIC,

38..........Passage de la Bourse..........38

Les plus grands soins apportés aux examens de titres et aux procurations françaises. Je me charge également de procurer des passe-ports avec promptitude.

Ouverture de la Pharmacie HOMŒOPATHIQUE
DE
BŒRICKE & TAFEL.

Cette pharmacie vient d'être ouverte au No. 130 de la rue du Canal, Nlle Orléans.

ELLE est la succursale des pharmacies établies depuis 1835, à New York et à Philadelphie. On trouvera toujours les médicaments homœopathiques purs, les boites de remèdes à l'usage des familles, ainsi que les ouvrages en français, en anglais et en allemand.

PRIX DE NEW YORK.

J. VERGNOLE.

..........Rue Decatur..........

—IMPORTATEUR DE—

VINS, COGNAC, LIQUEURS, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, VERMOUTH, HUILE, SARDINES, ABSINTHE.

Seul agent pour le Sud et l'Ouest de W. H. ZUBA & CO., Cognac; de la célèbre marque des liqueurs A. SELLIER & CO., Bordeaux, CHAUVET FILS. Un assortiment général de liqueurs pures.

BITTER DES ARABES

Supérieur à tout autre.

Les propriétés toniques, stimulantes et digestives de ce bitter, agissent sur le système nerveux et en font une boisson extrêmement agréable et bienfaisante. Comme apéritif le BITTER DES ARABES fait le plus grand bien aux estomacs faibles et délicats et combat efficacement la dyspepsie.

VERGNOLE, Propriétaire, Nlle-Orléans.

LAURENT LAUASSAGNE,
Marchand - Commissionnaire et Importateur de Vins et Liqueurs.

9..........RUE DECATUR..........9

AGENT pour la vente des Vins d'une des premières maisons de Bordeaux et de la célèbre marque de Cognac P. Denis Gabriel Godard & Cie de Cognac, et l'incomparable Balsamique des Pyrénées.

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
156 rue du Canal.

OFFICIERS.

D. URQUHART,	Président,
THOS. A. ADAMS,	1er Vice-Président,
GEO. JONAS,	2e [illegible]
CHAS. J. LEEDS,	[illegible]
CHAS. KILSHAW,	Trésorier.

DIRECTEURS.

Thos. A. Adams,	Geo. Jonas,
Thos. A. Clarke,	J. G. Gaines,
C. J. Leeds,	C. Schneider
S. Jamison,	Carl Kohn.
A. Moulton,	T. L. Bayne,
A. Palfrey,	D. Urquhart.

SOMNAMBULE.

LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, extralucide, en maladies et en affaires. Il vous dira la meilleure place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, et il donne des détails sur les vols. Il vous dira le passé, le présent et le futur, et la date de votre mariage. Par sympathie il peut guérir les tracas de famille et les maladies incurables abandonnées par les docteurs; comme maladies d'estomac, maladies secrètes, douleurs et rhumatismes, &c. Il emporte les meilleures médecines de France.—Office, 113, rue St-Philippe, entre Dauphine et Bourgogne.—Consultations gratuites pour les pauvres, en médecine, de 2 à 4 heures.

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS

QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
—ET—

Toutes sortes de Produits de l'Ouest,

Aux magasins bleus,

Coin Vieille-Levée et Bienville,

Nlle Orléans.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX, 11 RUE ST-LOUIS.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

AVIS MENSUEL — DECEMBRE 1877.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Adam (les époux)	Ganier (Prosper)
Blineau (Jules)	Javelet (Félicien)
Barthe (les époux)	Lafont (Jean)
Barthélemy (Nicolas)	Lausaude (les époux)
Boyer (Augustin)	Levy (Elie Arthur)
Blamont (Barthélemy)	Legrand
Bernard (Jacques)	Laguens (Bernard)
Calo (Jean Baptiste)	Mâge (Melchior)
Clement (Jean)	Médar (Louis)
Chasse (Antoine)	Manciel (Médéric)
Crispin (Gustave)	Neven ou Nepven (la famille)
Dendassez (Raymond)	Pradat (Pierre)
Dermier (Antoine)	Rossy (Guillaume)
Deodon (Adolphe)	Salous (Marie)
Dusson (Jean)	Saunier (Gaston)
Dochan (Léon)	Vergnole (les époux)
Fourot (Vve de Valère) née Elise Libourreux	Villeneuve (Jean)
Granet (Victor)	

Tous les Français sont prévenus que des registres sont tenus en chancellerie pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès, et pour la réception des actes notariés de toute nature aux prix fixés par le tarif.

Le consul,
ACHILLE DU COURTHIAL.

Rapport sur l'état de situation
—DU—
NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
(Institution d'épargne de la Nlle-Orléans.)

A la clôture des affaires du 31 octobre 1877.

RESSOURCES.

Propriétés foncières	$138,345 54
Bons sept pour cent de l'Etat de la Louisiane, $447,000	341,160 00
Bons de la compagnie de l'Hôtel St-Charles, 1re hypothèque, $35,000	28,000 00
Bons de la compagnie du grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, Jackson et du Nord, 1re hypothèque, $25,000	25,000 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association, 1re hypothèque, $3,000	3,000 00
Prêts sur hypothèques échéant dans les 30 jours	91,910 [illegible]
Prêts sur hypothèques échéant après 30 jours	372,073 67
Autres prêts et escomptes échéant dans les 30 jours	154,663 00
Autres prêts et escomptes échéant après 30 jours	93,604 00
Prêts payables sur demande	374,040 51
En caisse	174,165 46
Total	$2,162,209 00

PASSIF.

Dû aux déposants	$2,057,704 78
Profits et pertes	38,050 76
Total	$2,162,209 00
Comptes ouverts	29,686
Comptes fermés	29,714
Comptes restant ouverts	5,958

Intérêt de 6 pour cent l'an.

Nous, soussignés, directeurs, jurons solennellement que nous croyons exact le tableau qui précède.

DAVID URQUHART, Président,
ED. A. PALFREY,
C. KOHN.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 3 novembre 1877.

THEO. GUYOL, Notaire.

Publié conformément à la loi No. 81 de 1877.

A. DUBUCLET, Trésorier de l'Etat.

INSTITUTIONS.

INSTITUTION D'AQUIN,

CETTE Institution, dirigée par Mademoiselle FITZGERALD, se compose de quelques élèves dans le quartier le plus sain de la ville, reçoit des élèves internes et externes, qui peuvent s'initier, dans son enceinte, à toutes les branches d'une instruction solide, sous des maîtres dont chacun s'occupe de sa spécialité d'enseignement.

Le plan des études embrasse toutes les branches, depuis l'enseignement primaire jusqu'aux classes: l'anglais, le Français, l'Espagnol, l'Allemand, les Mathématiques, la Rhétorique, la Littérature, l'Histoire, la Géographie, l'Histoire Naturelle, la Physique, etc.

Le Piano, le Chant et le Dessin sont confiés à des professeurs de mérite.

Pour les conditions s'adresser à l'Institution, 432 rue Burgon, près Claiborne. KINDERGARTEN pour petites filles et petits garçons.

INSTITUT St-LOUIS
POUR LES JEUNES FILLES.
FONDÉ EN 1847.
DIRIGÉ PAR Mme E. M. MATTHEY.

Enseignement Primaire, Intermédiaire et Supérieur.

TOUTES les branches d'une éducation complète française et anglaise, la langue espagnole, la langue allemande, y sont enseignées par des professeurs d'un mérite reconnu. La Musique vocale et instrumentale est, comme toujours, l'objet d'une attention particulière. Les classes de Dessin, de Peinture à l'huile et à l'aquarelle, organisées l'année dernière, recommenceront aussitôt la rentrée.

Les dames et les demoiselles qui désireront suivre ces cours, seront admises aux mêmes prix que les élèves de l'Institut.

Pension..........$3 00 par mois
Externes..........$4 00 do

S. N. PIKE'S Magnolia WHISKEY Cincinnati OHIO.

LE CLICHÉ CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VÉRITABLE ET CÉLÈBRE

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY,

préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO., successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Toutes les PREMIERES MAISONS de grocerie et liqueurs le vendent à la Nlle-Orléans.

CHANGEMENT DE MAGASIN

Pour cause d'agrandissement et de perfectionnements.

PREMIERE MANUFACTURE A LA VAPEUR AU SUD.

No. 150 rue Royale, entre les rues St-Pierre et Toulouse.

PIERRE PAVIA,
(BRÉVETÉ ET MÉDAILLÉ.)

CHAUSSURES A VIS, en tous genres, garanties INDEVISSABLES, et confectionnées avec les meilleurs matériaux français. Grande spécialité de CHAUSSURES DE CHASSE défiant toute épreuve, prix très modérés. Vente en gros et en détail, et prompte exécution des commandes.

Messieurs les marchands des villes et des campagnes, s'adressant à la manufacture PAVIA, trouveront de grands bénéfices et de faciles accommodements.

Le public est averti de ne pas confondre l'ORIGINAL avec les IMITATIONS, quelques jolies qu'elles puissent être à l'œil, attendu que la solidité et, par conséquent, la durée, sont des avantages facilement appréciables. Sous ce rapport, comme sous tous les autres, la manufacture PAVIA ne peut redouter aucune concurrence, elle le prouve par son succès constant, par l'agrandissement de sa nouvelle installation et, par conséquent, de ses affaires.

The People's Insurance Company of New Orleans.

(La Compagnie d'Assurance du Peuple, de la Nlle-Orléans.)

BUREAUX No. 16, RUE CARONDELET.

SIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1877.

Sur risques d'incendie	$58,356 [illegible]	
Sur risques de rivières	4,356 97	
Sur risques de mer	5,149 66	
Total des primes	$68,[illegible]	
En moins—Primes remboursées	687 10	
	$67,[illegible]	
Profits et pertes	16,[illegible]	
	$83,[illegible]	
En moins—Primes non expirées	16,[illegible]	
Montant net des Primes reçues		$ 63,[illegible]

Pertes, etc., payées dans la même période:

Sur risques d'incendie	$38,[illegible]
Sur risques de rivières	1,368 71
Sur risques de mer	1,326 37
Réduction (rabais)	7,141 06
Remboursements	2 413 [illegible]
Taxes	2,[illegible]
Loyer	1,300 00
Impressions, annonces, etc.	672 00
Bureau des Assureurs	1,364 [illegible]
Dépenses, moins intérêts	4,484 [illegible]
	$ 63,[illegible]
Bénéfice net	$ 19,[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Primes en voie de recouvrement	7,388 00
Actions de Banques et autres actions	56,723 00
Propriétés foncières	13,941 00
Billets garantis	5,484 00
Billets garantis par hypothèque	23,813 10
Billets à recevoir à courte échéance	3,160 10
Meubles de bureau et autres installations	2,879 15
Compte suspendu	1,711 40
En caisse	3,480 [illegible]
Total de l'actif	$122,[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ERNEST FRAGST, Président,
JOHN WILSON, Vice-Président,
F. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 10 juillet 1877.

JNO. BENDERNAGEL, Notaire.

Nlle-Orléans, 10 juillet 1877.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, de déclarer un dividende de DIX pour cent sur le capital, payable sur DEMANDE; un autre dividende de CINQ pour cent en faveur de TOUS les assurés, sur le montant de leurs primes expirées de l'année finissant le 30 juin 1877, en outre de la réfraction (rabais) de 15 pour cent reçu par les dits assurés, sur le montant BRUT de leurs primes — dividende qui sera payé à dater du [illegible] 1877

F. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

ETAT DE SITUATION
DE LA
Banque des Citoyens de la Louisiane.

CAPITAL ACTIF.

Afin clôture des affaires du 31 Janvier

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$ 814,797 [illegible]
Propriétés foncières (valeur actuelle)	267,577 [illegible]
Dettes suspendues (valeur actuelle)	165,[illegible]
Consolidés de l'Etat de la Louisiane, ($[illegible] à [illegible])	120,[illegible]
Autres bons et actions	[illegible]
Département des actions hypothécaires	770,[illegible]
Change étranger et change national	[illegible]
Monnaie courante et espèces	[illegible]
	1,184,[illegible]
	$[illegible]

PASSIF

Dû aux déposants	$[illegible]
Dû à des banques et à des banquiers	[illegible]
Dividendes non payés	[illegible]
	[illegible]
Prêts et [illegible]	$ 105,[illegible]
Capital	1,[illegible]
	$[illegible]

JAS. J. TARLETON, Caissier.

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste, le 27 Janvier 1878. OUVERT, LE DIMANCHE DE 11 A 1 HEURE DU MATIN.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

[illegible]

LISTE DES DAMES.

[illegible]

JOHN M. G. PARKER, Maître de Poste.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY, MACON & O'CONNOR.

Orangerie et ferme sur le Chemin de Gentilly, près des Fair Grounds;

Maison cottage, à l'angle des rues St-Antoine et St. Claude;

Vente à longs termes.

PAR HOEY, MACON & O'CONNOR—Bureau, No 11 de la rue Carondelet—SAMEDI, 2 février 1878, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rue St Charles, il sera vendu, à l'enchère publique—

1°—La maison cottage double, portant le No 41 de la rue Ste Antoine, coin de St Claude en Bons Enfants;

2°—L'habitation et l'orangerie Dellande, qui est près du cent arpents au Chemin de Gentilly, [illegible]

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois, 8 pour cent d'intérêt, toutes les garanties habituelles et paiement, par l'acquéreur, de toutes les taxes de 1878.

VENTES PAR LE MARSHALL.

En Banqueroute.

Vente spéciale (Special Master's Sale)

JAMES JACKSON ET AUTRES CONTRE LA MECHANICS' AND AGRICULTURAL FAIR ASSOCIATION.

No 1554 en banqueroute—Cour de District des Etats Unis, District de la Louisiane.

EN vertu d'un ordre de cour, émis par l'honorable Edward C. Billings, juge de la Cour de District des Etats-Unis pour le District de la Louisiane, et à moi adressé comme SPECIAL MASTER, dans l'affaire ci-dessus portant le numéro ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à l'entrée principale de la Douane, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, SAMEDI, le 2 mars 1878, à midi, des propriétés ci-après décrites:

1. UN MORCEAU DE TERRE mesurant sept arpents de face sur le chemin de la Créole, sur une profondeur d'environ vingt arpents [illegible]

2. NEUF LOTS DE TERRE, désignés respectivement sur les plans [illegible]

[illegible]

Les lots ci-dessus décrits sont achetés par les parties en banqueroute à une vente de la succession Marceline Echman, par acte devant Edouard Barnett, notaire, le 30 avril 1861.

3. TROIS CERTAINS LOTS DE TERRE désignés par les lettres B, C et D, sur un plan de par Girouz et Castaing, architectes, le 4 novembre 1811, [illegible]

Les lots de terre ci-dessus décrits ont été achetés par les parties en banqueroute à une vente de Léven Campbell, par acte devant W. J. Gueroult, notaire de cette ville, le 3 juillet 1860.

Toutes les propriétés ci-dessus seront vendues en bloc.

Conditions—Comptant.

JACK WHARTON, Special Master.

Nlle-Orléans, Louisiane, 29 janvier 1877.

Etat de situation
—DU—
NEW-ORLEANS CANAL AND BANKING COMPANY.

A la Nlle-Orléans, pour l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du Samedi, 27 Octobre 1877

Propriétés foncières	$ 169,718 [illegible]
Bons à prime de la ville ($[illegible]), valeur sur la place, 35½	27,000 00
Bons et actions	1,[illegible]
Prêts sur hypothèque, échéant après 30 jours	12,364 [illegible]
Prêts et escomptes échéant après 30 jours	24,[illegible]
Prêts et escomptes échéant dans les 30 jours	2,[illegible]
Prêts payables sur demande	204,[illegible]
Dû par d'autres banques et banquiers (y compris le change étranger et le change américain)	[illegible]
Dépôts spéciaux	368,138 [illegible]
En caisse—Or	[illegible]
Billets de banques nationales	[illegible]
Billets des Etats-Unis	147,[illegible]
	$[illegible]

PASSIF.

Capital	$[illegible]
Surplus	[illegible]
Dividendes non payés	[illegible]
Dépôts individuels	2,[illegible]
Banques et banquiers étrangers	[illegible]
Autres dépôts (circulation)	3,[illegible]
	$[illegible]

Nous, soussignés, du New Orleans Canal and Banking Company, jurons solennellement que nous croyons exact le tableau qui précède.

CH. JUMONVILLE, Caissier.

CHAS. MACREADY, R. J. HART, } Directeurs.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans,

Signé, sous serment, pardevant moi ce 27 octobre 1877.

THEO. GUYOL, Notaire.

Publié conformément à la loi No 81 de 1877.

A. DUBUCLET, Trésorier de l'Etat.

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

L'HABITATION CONNUE

Comme "L'Habitation Pierre Caselar," faisant face au Mississippi, dans la paroisse d'Orléans, à environ trois milles au-dessous de la Ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du fleuve.

QUATRE LOTS DE TERRE DE VALEUR formant partie de l'ancienne Habitation Caselar, sur la rive droite du fleuve, à environ trois milles au-dessous de la ville de la Nlle Orléans.

LE MAGASIN EN BRIQUES A TROIS ETAGES No 76 rue Gravier, entre Magasine et Tchoupitoulas, Premier District.

LE MAGASIN EN BRIQUES A TROIS ETAGES No 48 rue Bienville, entre Chartres et Passage de la Bourse, Second District.

LES MAGASINS EN BRIQUES A DEUX ETAGES et résidences Nos 190 et 192 rue Royale, entre Ste Anne et Dumaine, Second District.

LA MAISON DE RÉSIDENCE DOUBLE EN BRIQUES Nos 201 et 203 rue Dauphine, Second District.

DIX-SEPT LOTS DE TERRE sur la rive droite du Mississippi, dans la paroisse d'Orléans, à environ trois milles de la ville de la Nlle-Orléans.

SUCCESSION DE JEAN PIERRE CAZELAR et de feue sa veuve, Marie Odile Fernandez de Boisseau (réunies).

Seconde Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—Nos 35,081 et 35,747

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, No 46 de la rue Royale.—JEUDI, le 21 février 1878, à midi, dans la BOURSE DES MARCHANDS ET DES ENCANTEURS, RUE ROYALE, ENTRE CANAL ET DOUANE, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Seconde Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 16 janvier 1878, il sera vendu pour le compte des dites successions, les propriétés ci-après décrites:

1—UN CERTAIN LOT DE TERRE formant partie de l'ancienne habitation de Pierre Caselar, située dans cette ville et paroisse, sur la rive droite du Mississippi, et formant, au moulin du lot No 22 [illegible]

[illegible]

PROPRIÉTÉS DE VILLE.

8—UN CERTAIN LOT DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet No 18, [illegible]

[illegible]

11—UN CERTAIN LOT DE TERRE, ensemble, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet No 18, borné par les rues Bienville, Dauphine, Chartres et Passage de la Bourse, [illegible]

12—UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet No 88, borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Ste-Anne et Dumaine, [illegible]

Les améliorations consistent en une résidence en briques, contenant (6) chambres sur l'étage inférieur, (4) chambres et cabinets dans la mansarde, avec deux cuisines en briques, chacune ayant deux chambres, divisée en deux corps de logis et portant les Nos 201 et 203 de la rue Dauphine.

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers comptant, et le reste à un crédit de 1 et 2 ans en billets des acquéreurs portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec les clauses habituelles de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour recouvrer le paiement des billets; [illegible]

Acte de vente par devant F. D. Sagbers, notaire, aux frais des acquéreurs.

Etat de Situation
—DE LA—
BANQUE NATIONALE D'ETAT

A la Nlle-Orléans, à la clôture des affaires, le 31 octobre 1877.

ACTIF:

Prêts à échéance	$1,[illegible]
Prêts sur demande	169,[illegible]
Bons des Etats-Unis	50,000
Autres Bons et nantissements	34,300 [illegible]
Change américain et étranger	356,[illegible]
Propriétés foncières	141,[illegible]
Dépenses courantes et taxes payées	27,[illegible]
Cinq pour cent, fonds de rachat	2 250 00
Papier monnaie	[illegible]
Espèces	41,[illegible]
Chèques sur les autres banques	[illegible]
Total	$[illegible]

PASSIF:

Actions	$ 500,000 0
Excédant de fonds	75,000
Autres profits non divisés	36,[illegible]
Circulation	[illegible]
Dividendes non payés	2,871 [illegible]
Dû aux déposants	$[illegible]
Dû à des banques et des banquiers	127,[illegible]
Total	$[illegible]

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Fait et assermenté devant moi, ce [illegible] jour d'octobre 1877.

THEO. GUYOL, Notaire

Pour copie conforme:

JOHN E. LAFITTE, [illegible], [illegible] BOYD, } Directeurs.

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY & SON

Faïences Blanches et articles Jaunes.

PAR D. E. MORPHY & SON.—D. E. Morphy, encanteur.—Il sera vendu, SAMEDI, 2 février 1878, à 11 heures du matin, au magasin No 160 et 162 de la rue des Magasins—

Un assortiment général de faïence blanche et d'articles jaunes, en lots au gré des acheteurs.

Conditions—Comptant.

PAR J. & N. SAMORY.

Fonds de Marchandises Sèches, Installations de Magasin et de Gaz et Effets personnels.

Succession de Pierre Degailhon.

Seconde Cour de District de la Paroisse d'Orléans.—No 40,085.

PAR N. & N SAMORY—Henry Samory, encanteur, VENDREDI, 1er février 1878 à 10 heures du matin, au magasin encoignure des rues Ursulines et Chartres dans la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Seconde Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date des dix-sept de janvier 1878 pour le compte de la dite succession:

Le stock entier du dit magasin de marchandises sèches comprenant un assortiment considérable de cotons et lins, de dentelles américaines, articles de fond et de fantaisie.

Aussi

Les installations du dit magasin et de Gaz.

—ET—

Une malle contenant les effets personnels du défunt.

Conditions—Comptant sur livraison.

PAR S. GUINAULT.

VENTE RENVOYÉE.

Jolie propriété sur la rue Claiborne, No 215.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure de la Bourse et Bienville. SAMEDI, 2 février 1878. Il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale

Un lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville mesurant 31 pieds 6 pouces de face à la rue Claiborne entre les rues St-Philippe et Ursulines, sur 108 pieds 6 pouces de profondeur. Ensemble, une maison double ayant huit chambres dont quatre dans les mansardes, deux cabinets, et galerie fermée, cuisine bâtie de quatre chambres, latrines doubles. Le tout couvert en ardoises et divisé en deux logements. Cour carrelée entre la maison et la cuisine, arrière cour. deux citernes, deux citernes, &c, &c. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et le reste payable à un crédit d'un an en un billet portant huit pour cent d'intérêt de date et hypothèque.

Acte de vente pardevant M. Duer [illegible], notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes payables et exigibles en 1878 ainsi que le déboursement au sus du taux de vente.

Magnifique terrain sur la rue Claiborne.

PAR S. GUINAULT, encanteur.—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 2 février 1878, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale.

Un lot de terre attenant à la propriété de Mme Vve Laviil, mesurant 31 pieds 6 1/2 pouces de face à la rue Claiborne, entre les rues Kerlerec et Columbus, sur 127 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur. ce terrain est très élevé et renferme de magnifiques orangers et autres arbres fruitiers. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et le reste payable à un crédit d'un an, en un billet portant 8 p 0,0 d'intérêt de date et hypothèque.

Acte de vente pardevant O. Drouet, Not. Pub. aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes payables et exigibles en 1878, en sus du prix de vente.

Terrains très élevés sur la Promenade des Champs-Elysées.

PAR S. GUINAULT, encanteur. Bureau Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI 2 février 1878, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale

Un lot de terre mesurant 60 pieds de face à la rue des Champs-Elysées entre les rues Girod et St Jean Baptiste sur 115 pieds de profondeur. Il se trouve sur ce terrain quantité d'arbres d'agrément ainsi qu'un beau chêne. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et le reste payable en un an de crédit en billet portant 8 p 0/0 d'intérêt de date et hypothèque.

Acte de vente pardevant O. Drouet, Notaire Public, aux frais de l'acquéreur et compris les taxes exigibles et payables en 1878, ainsi que le dernier encan en sus du prix de vente.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

La propriété connue comme:

le CHANTIER DE MARBRE DE MONSSEAUX,

Au coin des rues Robertson et St Louis.

Les deux propriétés formant le coin de la rue Prieur et de la Promenade Carondelet, sur le vieux Bassin.

Huit lots de terre dans la rue Dorgenois.

Six lots de terre dans les rues Sixième et St Jean.

La propriété formant le coin des rues Tonti et Ursulines.

Les trois propriétés formant le coin des rues Galvez et Ste Anne.

DERNIÈRE VENTE PÉREMPTOIRE POUR PAYER LES HYPOTHÈQUES ET LES DETTES DE LA SUCCESSION DE F. H. MONSSEAUX.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau No 46 rue Royale.—SAMEDI, 2 février 1878, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, sans limite ni réserve, pour payer les dettes de la succession F. H. Monsseaux les propriétés ci-après décrites:

1° Certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 3me district de cette ville, borné par les rues Prieur, Johnson, St Pierre et la Promenade Carondelet, [illegible]

[illegible]

AUSSI:

[illegible]

Le tout devant être vendu conformément aux plans d'Arthur Deaunes, arpenteur, exposés à la Bourse, avant le jour de la vente.

Termes et Conditions—Un tiers comptant; la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets portant hypothèque, spéciale et privilège de vendeur avec huit pour cent d'intérêt, par an de leur date à parfait paiement; la clause de 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement des dits billets ou une partie, l'assurance et le transfert des polices et toutes les autres clauses habituelles. Les acquéreurs assumeront en sus du montant de leurs adjudications, toutes les taxes dues et exigibles en 1878 et seront tenus de faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs.

N. B.—Nous engageons les personnes désirant faire des placements ou se loger à bon marché à ne pas négliger d'assister à cette vente, car elle est POSITIVE et SANS RESERVE.

ANT. CARRIÈRE.	G. CARRIÈRE.
E. L. CARRIÈRE.	CHAS. J. CARRIÈRE.

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

COURRIERS ROYALE ET DOUANE

Avances libérales sur consignations à nos amis à Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

Mme O. J. CARRAU,
SAGE-FEMME.

91..........RUE BOURBON..........91

Nouvelle-Orléans,

Récemment arrivée de France, exerce sa profession à St. Bernard ou à la Nlle-Orléans. Elle est graduée de la Maternité de Toulouse, France, et a 14 années de pratique. Elle recevra en outre les personnes malades à toute heure du jour et de la nuit. Elle portera un soin tout particulier aux maladies de matrices, &c. Note—Les dames malades venant de la campagne seront soignées chez elle avec les plus grands soins.

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. STERN & CO

545 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR H. STERN & CO—Il sera vendu VENDREDI, 1er février, à 11 heures du matin, à leur salle d'encan, No 66 de la rue de la Douane—

545 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, formant un bel assortiment de chaussures d'hommes, de femmes et d'enfants. Ces articles conviennent au commerce de la ville et à celui de la campagne.

Conditions à la vente.

PAR C. E. GIRARDEY.

Un excellent emplacement de commerce près le Marché Français, et formant le coin S. O. des rues Royale et Ursulines.—La maison en briques et à trois étages No 255 de la rue Royale.—Le magasin et maison No 77 de la rue des Ursulines, entre les rues Royale et Bourbon. Vente péremptoire pour acquitter une hypothèque.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur. Bureau, No 31 rue du Camp.—Le SAMEDI, 2 février 1878, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu, positivement, à l'enchère publique, pour acquitter une hypothèque, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1—L'excellent emplacement de commerce, magasin et demeure, formant l'angle S. O. des rues Royale et Ursulines, dans l'îlet compris entre les rues Royale, Bourbon, St Philippe et Ursulines. La grande façade sur les rues Ursulines et Royale fait que sur le terrain on peut bâtir plusieurs magasins. La proximité de l'Archevêché et du Marché Français ajoute aux avantages qu'offre la propriété sous le rapport du commerce.

2—La maison en briques et à trois étages, à côté, solidement bâtie, désignée par le No 255 de la rue Royale, pouvant servir de magasin et de demeure, à la fois.

3°—Le grand magasin et demeure, solidement construit, en briques et à étage, portant le No 77 de la rue des Ursulines, dans l'îlet compris entre les rues Ursulines, Hôpital, Royale et Bourbon. Pour les dimensions du terrain, voir les plans à la vente. Un dépôt de 10 pour cent, comptant, sera exigé de l'acquéreur au moment de la vente.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 1 et 2 ans, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt l'an, 5 pour cent pour honoraires d'avocat, transfert des polices d'assurance et paiement par les acquéreurs, de toutes les taxes exigibles en 1878, en outre du montant de l'adjudication.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Mr Chas. T. Soniat, notaire public.

Du consentement des parties.

Une jolie maison cottage dans le Troisième District, dans la rue Columbus, entre les rues Marais et Villeré.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur.—Bureau, No 31 de la rue du Camp.—Le SAMEDI 2 février 1878, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, il sera positivement vendu à l'enchère publique, du consentement des parties, et sans réserve, la propriété ci-après décrite:

La jolie maison cottage, en briques, désignée par le No 56 de la rue Columbus, dans le troisième district, dans l'îlet compris entre la rue Columbus, l'Avenue St Bernard, les rues Villeré et Marais. Pour les dimensions du terrain, voir le plan à la vente.

Le quartier est tranquille, respectable, et près de la ligne des chars à cheval de la rue de l'Esplanade.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt l'an, 5 pour cent pour honoraires d'avocat, transfert de la police d'assurance, paiement, par l'acquéreur, de toutes les taxes payables en 1878, en outre du montant de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant Mr P. Lavigne, notaire.

Près de la Levée et de la gare du chemin de fer. Deux terrains de prix pour bâtir, dans les rues Nlle Levée et Fulton, entre les rues Notre Dame et Girod.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau, No 31 de la rue du Camp.—Le SAMEDI, 2 février 1878, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera positivement vendu, du consentement des parties et pour acquitter une hypothèque—

Les deux terrains de prix, pour bâtir, avantageusement situés, ayant chacun face sur la Nouvelle Levée et Fulton, entre les rues Girod et Notre-Dame. Ils sont admirablement situés, pour le commerce, les manufactures, l'emmagasinage, &c, étant presque en face du fleuve et de la gare du chemin de la Mobile, de la Nlle-Orléans, de Chicago et de St. Louis, du Texas.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt l'an, 5 pour cent pour honoraires d'avocat, paiement par l'acquéreur, des taxes dues et payables en 1878, en outre du montant de l'adjudication.

L'acte de Vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Mr Theo. Guyol, notaire.

Cottages en briques dans le 2ème et le 3ème Districts, près de la rue de l'Esplanade.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau, No 31 de la rue du Camp.—SAMEDI, 2 février 1878, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, par consentement des parties intéressées, de gré à gré—

1° Ce cottage en briques à un étage solide, commodément bâti, avec dépendances, désigné par le No 103 rue des Ursulines, dans le carré de l'îlet borné par les rues Ursulines, Hôpital, Bourbon et Dauphine, avantage amélioré et respectable.

Conditions—La moitié comptant et la balance payable à un an de crédit en billets garantis par hypothèque et le lien du vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 p. 0/0 d'intérêt, et 5 p. 0/0 honoraires d'avocat. La police d'assurance transférée et l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1878 en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente par devant le notaire désigné par l'acquéreur, aux frais de l'acquéreur.

VENTE POSITIVE

d'une jolie maison de résidence en briques à deux étages, No 299 rue Dauphine, près Esplanade.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau, No 31 de la rue du Camp.—SAMEDI, 16 février 1878, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera positivement vendu, à l'enchère publique au plus fort enchérisseur—

Cette maison de résidence de Gabriel Lamonnet, confortablement bâtie et arrangée, désignée par le No 299 de la rue Dauphine, dans le carré de l'îlet compris entre les rues Dauphine, Bourgogne, Quartier et Hôpital. La maison est extrêmement confortable et parfaitement convenable sont pour une nombreuse famille, à une belle vérandah de fer à façade, contient un corridor, deux salons, avec, une salle à manger, trois chambres à coucher avec des beaux cabinets et marbre, armoires, etc. Les appartements sont bien aérés, éclairés. Il y a, en outre, des mansardes, d'autres, chambres, bains, cuisine et une citerne pour votre pipe à la cour [illegible] la commodité, &c, convenable pour service : gaz, hydrant, bains, etc.

La propriété est à un îlet des chemins de fer des rues Esplanade, Bourbon et Rampart, dans un block pavé en pierres plates et est située dans un voisinage respectable. Les personnes désirant visiter la propriété devront s'adresser à l'encanteur pour des cartes d'admission. Voir le plan à la Bourse. La dite de la propriété [illegible]

CONDITIONS—Un tiers payable comptant, la différence, en billets de 1 et 2 ans, garanties par hypothèque et lien de vendeur portant les clauses d'intérêt de 8 p. 0/0 par an. Honoraires d'avocat, 5 p. 0/0. les polices d'assurance devant être transférées au vendeur et l'acquéreur assumant le paiement des taxes de 1878 en dehors de l'adjudication.

L'acte de vente par devant A. Desnoyer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Magasins et résidences près de la Cathédrale et des Cours, dans la rue St. Pierre et dans la rue du Quartier.—Un dixième et le reste à un long crédit.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur. Bureau, No 31 de la rue du Camp.—Le SAMEDI, 16 février 1878, à midi, il sera vendu à l'encan—

1° Les magasins à briques et résidences à trois étages, formant l'angle nord-ouest de la rue St Pierre et de l'allée St-Antoine, dans l'îlet borné par les rues Royale, Chartres, St-Pierre et St-Antoine, où se trouvent la Cathédrale, les Cours et d'autres édifices publics.

2° L'agréable résidence en bois à deux étages désignée par le No 170 rue du Quartier, dans l'îlet borné par les rues du Quartier, Tremé, Chemin du Bayou et St-Claude. Cette propriété est à un îlet du chemin de fer urbain de la rue des Remparts, et au chemin de fer urbain de la rue de l'Esplanade, près de l'église de St-Augustin, et dans un voisinage très agréable, aussi tranquille que respectable. Voir les plans à la vente pour les dimensions des terrains.

CONDITIONS—Un dixième comptant, et le reste en deux paiements égaux à 6, 12, 24, et 36 mois, en billets garantis par hypothèque et le privilège de vendeur, avec les clauses ordinaires de 8 pour cent de l'intérêt l'an, 5 pour cent pour honoraires d'avocat, transfert de police d'assurance, et le paiement par les acquéreurs des taxes payables en 1878, en outre du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant E. A. Bienvenu, aux frais des acquéreurs.

L'habitation "POLYCARPE FORTIER ou "Fort St Léon," ancienne habitation "Félix Villeré"

Magnifique habitation sucrière, située sur la rive droite du fleuve Mississipi, dans la paroisse Plaquemines, Louisiane, à environ quinze milles de la ville de la Nlle Orléans, en bon état, parfaitement égouttée, machines au complet, plants de cannes, animaux, mulets, &c.

Succession de feu Polycarpe Fortier,

Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, No 38,058.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur.—Bureau, No 31 de la rue du Camp. Le SAMEDI, 2 février 1878, à midi, à la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans cette ville, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la deuxième cour de district de la paroisse d'Orléans, en date du 4 décembre 1877, et rendu dans la susdite succession—

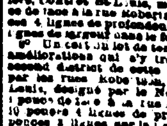

L'HABITATION SUCRIERE DE PRIX, avantageusement située, connue sous le nom d'habitation sucrière "Fort St. Léon", ancienne propriété de M. Félix Villeré, située sur la rive droite du fleuve Mississipi, dans la paroisse Plaquemines, Louisiane, à environ quinze milles de la ville de la Nlle-Orléans. La dite habitation a, d'après le titre, vingt neuf arpents, plus ou moins, de face au fleuve Mississipi, sur une profondeur de cinquante arpents, plus ou moins, mais d'après un plan dressé par M. Arthur de Armas, arpenteur, le dit morceau de terre n'a que vingt-cinq arpents et vingt-neuf toises de face au dit fleuve Mississipi. Elle est bornée, au-dessus, par les terres de Charles Villeré ou d'autres, autrefois de Jules Villeré, et au-dessous, par les terres de Constance Larche, plus tard des M. Stackhouse.

Ensemble—toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les machines, animaux, &c., qui y appartiennent, et comprenant—une maison et des dépendances, une sucrerie, un moulin et ses machines, une grange, une écurie, des cabanes de travailleurs, vingt-deux mules, charrettes, instruments aratoires, &c., dont une liste détaillée sera exposée à la vente.

Egalement—Cinquante arpents de plant de cannes, en "windrows" et prêtes à être plantées pour la récolte de 1878.

Presque toute la terre est labourable et ne peut être surpassée pour la culture de la canne à sucre ou du riz. Etant comparativement à l'abri des inondations et des gelées hâtives, le bon état dans lequel elle est pour la prochaine récolte, sa proximité de la ville, en font un excellent placement.

Les personnes qui désirent examiner la propriété auront des permis en s'adressant à l'encanteur.

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers de la moitié comptant au gré de l'acheteur; le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant toutes les clauses habituelles de huit pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement, 5 pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès pour le recouvrement du montant des dits billets, assurance des bâtisses et transfert de la police aux détenteurs des billets, paiement, par l'acquéreur, outre le montant de l'adjudication, des taxes de 1877 dues et exigibles en 1878.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Mr Charles T. Soniat, notaire public.

A. BONNET.	WM. FRANTZ.	H. OTTIS.

A. BONNET & CIE.,

66..........Rue Royale..........66

INFORMENT leurs clients, qu'ils ont en magasin, un des plus vastes et des plus riches assortiments de bijouterie de cette ville, et qu'ils viennent de recevoir des produits de toutes sortes qu'ils vendront à des prix d'une modicité [illegible] MM. [illegible] et Ottis, les deux nouveaux associés de la maison qui sont des ouvriers fort habiles, s'occuperont de toutes les réparations et commandes de bijoux que l'on voudra bien leur confier. Le département des montres est sous le contrôle d'un habile praticien.

L'Abeille [illegible]

BUREAUX, [illegible]

VENDREDI [illegible]

FE[illegible]

CL[illegible]

Par [illegible]

PRE[illegible]

—Non, vous [illegible] mère; ce n'est [illegible] sait ses tourme[illegible] passionnément [illegible] j'ai tenté de co[illegible] occupe ses pen[illegible] poudre.

—Mais c'est [illegible] s'écria triompl[illegible] était sur ses [illegible] ques un roman [illegible] sirs qu'à la réa[illegible] ler plus claire[illegible] m'y jeter à té[illegible] tageais ses seu[illegible]

—Croyez vou[illegible]

Adrien ébranlé.

—Je ne crois [illegible] rité de mes sil[illegible] jourd'hui même [illegible] en tenir, car [illegible]

[illegible]